

Domaine	Design
Filière	Design Media design
Titre du module	Atelier / Laboratoire MD 2
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	1MaDeOMD21 (D.DI.334.62MD.F.15)
Type de formation	Master
Crédits ECTS	9 ECTS
Semestre	semestre 2
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé le module Atelier / Laboratoire MD 1
Langues principales	a) Français b) Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Approfondir la connaissance - aux plans théorique et pratique - du domaine numérique et des processus de design qui s'y rapportent : capacité d'analyse, de compréhension et de modification de cahiers des charges, recherche et prospection, réflexion critique et évaluation esthétique, compétences de direction artistique et de gestion de projets complexes, techniques d'écriture, de modélisation ou de visualisation graphique, pratique créative du code et de l'électronique pour la conception et la réalisation de prototypes interactifs.
Contenu et formes d'enseignement	<p>Le programme est organisé sous forme de workshops, projets dirigés, travaux personnels et séminaires théoriques encadrés par des professeurs et des designers invités.</p> <p>L'apprentissage met l'accent sur le design de contenus numériques et de systèmes interactifs, et sur l'importance du code et des langages de programmation comme éléments favorisant la convergence entre différents supports: narration interactive, jeu, objets connectés, édition électronique et médias mobiles.</p> <p>Aux démarches de conception et aux techniques d'écriture, de modélisation ou de visualisation graphique, l'enseignement associe étroitement le développement de prototypes sur des plateformes spécifiques (Processing, OpenFrameworks, Unity, iOS p. ex.). Le laboratoire offre un accompagnement technique individualisé et permet aux étudiant-e-s d'approfondir leurs compétences en électronique. Les séminaires abordent dans des journées thématiques l'histoire et la culture du numérique et les enjeux théoriques actuels dans le champ du design interactif.</p> <p>Le module intègre une unité d'enseignement préparatoire aux travaux théorique et pratique, consacrée à la définition et la rédaction du projet personnel de l'étudiant-e.</p> <p>Des expositions et projets organisés avec des institutions ou des entreprises partenaires offrent à l'étudiant-e des opportunités de réalisation de travaux dans un contexte de production réel.</p> <p>L'enseignement du module est complété par des voyages d'étude.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>L'étudiant doit obtenir la note de 4 minimum à chaque unité de cours. Le module est acquis lorsque la moyenne générale des unités de cours est au minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation	<p>Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5).</p> <p>La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai de trois à quatre semaines après les jurys/examens.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.</p> <p>Pas de remédiation possible pour un module répété.</p>
Enseignants	Selon programme spécifique des workshops (cf. Guide de l'étudiant)
Nom du responsable du module	Nicolas Nova, Gordan Savicic, Alexia Mathieu, Lysianne Lécho Hirt

Descriptif validé le	30.06.2017
Par	Nicolas Nova, Gordan Savicic, responsables du Master Media Design de la HEAD – Genève

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 des Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 6 mai 2011.